



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Julienne Javel - Soutien 2019 à l'opération « 30 000 paniers solidaires »

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2019 : 70 000€ Montant de l'opération : 1 600 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2015-2020 et de la stratégie Emploi Insertion, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis et le lien social. La structure a fait une demande de subvention de 1650 euros pour l'accompagnement de son projet le 22 février 2019. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1600 €.

I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2013, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis ».

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront des habitants du grand Besançon. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, jeunes en difficultés d'insertion, familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion etc.). Une attention particulière aux personnes en recherche d'emploi et relevant de l'insertion par l'activité économique souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation et du Programme National Nutrition Santé.

1. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents du Jardin de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines

Un panier de légumes revient à 3.10 € pour le bénéficiaire. Le prix réel est de 9.10 €. La participation financière est de 146.75 euros payable en 10 fois. Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 454 euros.

2. Un accompagnement

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

L'accompagnement sera mis en place par les Jardins de Cocagne et il s'articulera autour de plusieurs actions complémentaires :

- un atelier cuisine d'une durée de 5 heures mensuel : il s'agira de sensibiliser les participants à une alimentation saine et variée en cuisinant des légumes et des plantes aromatiques des Jardins de Cocagne,
- des visites des Jardins, des cueillettes de fruits, de la fabrication de Nectars,
- une sensibilisation sur les choix de consommation Il est attendu que les personnes orientées soient partantes pour participer, au moins en partie, aux actions qui leur sont proposées. En effet, il ne s'agit pas d'une action qui vise uniquement l'aide alimentaire, mais bien également l'éducation alimentaire et la création de lien social sur un quartier.

En 2018, les ateliers ont été co-animés avec une intervenante de l'antenne sociale du CCAS de Palente Orchamps ce qui a permis un lien et une continuité dans l'accompagnement des publics fragiles notamment du quartier de Palente Orchamps – Sur 2019, il est envisagé d'organiser ce type d'ateliers sur le quartier de Montrapon toujours avec le CCAS.

A l'issue des visites des Jardins, il pourra être proposé des rencontres individuelles à des personnes en recherche d'emploi relevant de l'insertion par l'activité économique afin de leur proposer un parcours d'insertion soit au sein des Jardins de Cocagne ou au sein d'une autre structure d'insertion par l'activité économique.

B/ Objectifs de l'action 2019 :

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle.
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité : manger sain, varié et économique,
- savoir choisir ses produits,
- lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience,

Cette action touche des publics RSA, des jeunes, mais également des enfants dont les familles sont bénéficiaires. Les objectifs sont les mêmes pour l'ensemble des publics visés.

C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : soutien financier et orientation des ménages,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire,

La CAGB, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2018 cette opération. Le bilan de l'action 2018 s'est avéré très positif pour les familles concernées et représente une vraie alternative à l'aide.

En 2018, 25 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires pour 45 personnes. Les 44 personnes résident dans la Communauté d'Agglomération et principalement à Besançon. 720 paniers ont été distribués.

De plus, il est nécessaire de souligner que l'activité de l'association Julienne Javel est largement tributaire des conditions climatiques. En 2018 les Jardins de Cocagne ont subi la sécheresse ce qui a engagé des coûts supplémentaires plus particulièrement ceux liés à l'arrosage. En effet, la capacité de la nappe phréatique est aléatoire et pour l'instant ne permet pas de répondre entièrement au besoin d'arrosage. De plus, les jardins ont été dans l'obligation de réorganiser le temps de travail des salariés en insertion mais aussi de faire appel à de l'intérim sur les temps estivaux ce qui a généré des salaires supplémentaires importants.

III. Demande de subvention

<u>Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à</u>	11 912 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne :	5 070 €
Participation des bénéficiaires :	2 679 €
Participation bénéficiaire adhésion :	163 €

Sollicitations :

Conseil départemental :	900 €
CCAS de Besançon :	900 €
MSA :	550 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	1 650 €

L'association JULIENNE JAVEL sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 1 650 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur 1 600 €.

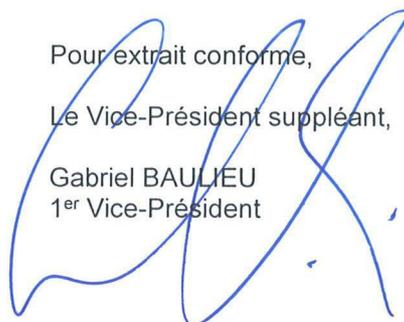
Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à Julienne JAVEL à hauteur de 1 600€ pour l'opération « Paniers Solidaires ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0